



Blois  
Vineuil  
St Gervais La Forêt

ASSOCIATION INTERCOMMUNALE POUR L'ÉDUCATION ET L'INSERTION

ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE

AU SEIN D'UNE EQUIPE



 **02.54.78.26.40**



**aiei.secretariat-compta@outlook.com**



***www.asso-aiei.fr***

# Mot de la Présidente

*Bienvenue parmi nous !*

*Merci à vous d'intégrer l'équipe de l'AIEI constituée de salariées et de bénévoles, tous investis dans les missions de l'association : l'accompagnement à la scolarité, l'accompagnement aux loisirs et à l'ouverture culturelle et l'accompagnement social des familles. Rappelons ici les valeurs de l'AIEI que sont l'écoute, la solidarité et l'accueil, l'objectif étant de renforcer les liens sociaux et d'acquérir des savoirs nécessaires dans notre société en évolution.*

*L'objet de ce livret d'accueil est de vous accompagner dans vos premiers pas à l'AIEI, de faire connaissance avec notre organisation et nos méthodes de travail.*

*J'espère qu'il répondra aux questions que vous vous poserez. Les référents seront toujours disponibles pour vous aider et vous renseigner.*

*Michelle FLEURY*

Créée en 1989, l'A.I.E.I. (association loi 1901) a pour objectif de développer des actions éducatives, sociales et de lutte contre l'illettrisme auprès des publics fragilisés, dans le cadre de la prévention de la délinquance et dans la perspective de l'insertion.

L'association intervient sur les quartiers sud de **Blois**, **Vineuil** et **Saint-Gervais-La-Forêt**, dont le site de La Boire et les aires d'accueil des Gens du voyage de Vineuil et la **Chaussée-Saint-Victor**.

Le public est composé de familles en difficultés sociales, dont des familles issues de l'immigration et de la communauté des Gens du voyage, sédentarisées ou itinérantes.



accompagnement à la  
scolarité



accompagnement aux  
loisirs et à la culture



accompagnement social

**3 missions complémentaires et indissociables**

**L'A.I.E.I. est agréée :**

**- comme association de Jeunesse et d'Education Populaire par la préfecture du Loir-et-Cher depuis le 04 décembre 2023.**

**- en qualité d'association éducative complémentaire de l'enseignement public par l'académie d'Orléans-Tours depuis le 17 novembre 2023.**

**L'A.I.E.I. est assujettie à la Convention Collective Nationale de l'Animation (CCNA) signée le 28 juin 1988.**

## Conseil d'administration : 13 personnes

Présidente : Michelle FLEURY

Stéphane  
HERVET  
Directeur

Virginie  
LECOMTE  
Secrétaire  
Comptable

### Accompagnement éducatif et social

Catherine RETIF  
Educatrice  
référente des sites  
Vineuil et St-Gervais

Gaëlle FERRIERE  
Educatrice  
référente des sites  
Blois

### Accompagnement à la scolarité

Martine  
CHAIGNAUD  
Animatrice  
Les Girards

Corentin  
PELLEGRIN  
Animateur  
St Gervais

Alexia  
MARTIN  
Animatrice  
Marcel Carné

Pauline  
FOUCHER  
Animatrice  
Les Noël's

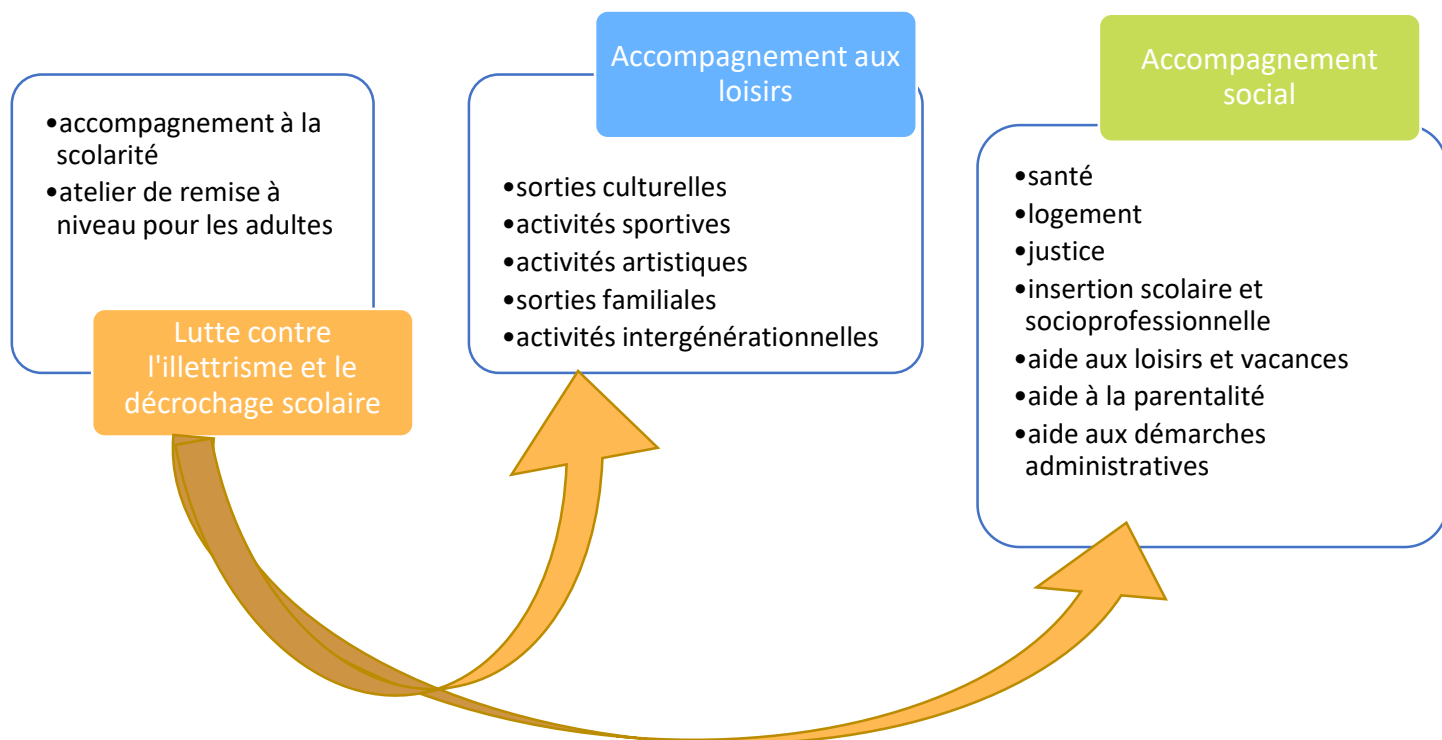
Virginie  
LECOMTE  
Animatrice  
Bas-Rivière

Morgane  
FRESNEAU  
Animatrice  
Bühler

Armand  
JAMIN  
Animateur  
Blois-Vienne



## les 3 missions



Les partenaires financiers :



Documents consultables à l'AIEI :

Les statuts et le règlement intérieur de l'association,  
Les PV de l'AG et des CA.



# ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ



**Après la classe**



**Accompagnement des  
élèves**



**5 écoles**

Bühler, Bas-Rivière, Les Girards,  
Les Noëls, St Gervais-La-Forêt.



**2 collèges**

Blois Vienne et Marcel Carné

**CNED**

Accueil des  
**enfants inscrits au CNED\***



**Soutien à la parentalité**

Relations basées sur la confiance.  
Médiation : parents et enfants.

## Qu'est-ce que l'accompagnement à la scolarité

**Une référence incontournable :**

**la charte nationale de l'accompagnement à la scolarité.**

La charte définit l'accompagnement à la scolarité comme étant « l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont l'enfant a besoin pour réussir à l'école, appui qu'il ne trouve pas toujours dans son environnement familial et social ».

L'accompagnement à la scolarité a pour objectif d'aider les jeunes à réussir leur parcours scolaire et à retrouver le goût d'apprendre, afin de favoriser l'égalité des chances dans l'accès au droit à l'éducation. Il devra donc s'adapter à des situations variées pour favoriser l'apprentissage scolaire, lever des obstacles psychologiques, culturels et sociaux.

Accompagner un enfant, c'est établir avec lui une relation de confiance qui lui permettra de développer ses capacités de réalisation individuelle. C'est contribuer à le rendre acteur de ses apprentissages, le conduire à l'autonomie dans son travail et à l'épanouissement dans son développement personnel.

L'accompagnement à la scolarité est donc plus que la simple aide aux devoirs organisée après la classe.

Favoriser la  
réussite de  
l'enfant

- aider aux devoirs
- mettre l'enfant en situation de réfléchir, de s'exprimer, d'expérimenter
- donner des méthodes de travail
- guider sur le chemin de la réussite en fonction des aspirations et des goûts de l'enfant
- suivre, encourager, et accompagner la progression de l'enfant

favoriser la  
relation avec  
les familles

- restaurer les parents dans leur rôle d'éducateur
- impliquer les parents dans le cursus scolaire de leur enfant
- favoriser le rapprochement entre les parents et l'école
- informer les parents sur les aides proposées par l'AIEI

Dépasser les  
différences  
culturelles

- expliciter le sens de l'école
- participer à l'éducation à la citoyenneté
- favoriser l'ouverture culturelle
- encourager les rencontres avec d'autres personnes

**Ce qu'est  
l'accompagnement à la scolarité**



**un soutien, un accompagnement  
une mise en confiance  
dans un cadre méthodologique  
dans des conditions de travail  
favorables pour l'enfant  
pour davantage de chances**

**Ce que n'est pas  
l'accompagnement à la scolarité**



**un substitut aux enseignants ou  
aux parents  
du « bachotage »  
une répétition systématique  
une obligation de résultats**

L'accompagnement à la scolarité ne doit pas se charger de la théorisation, mais doit aider à donner du sens à l'école et à certains de ses enseignements.

Il est déterminant de rassurer l'enfant sur sa capacité à apprendre et sur le fait qu'il connaît déjà quelque chose.

Sur chaque site, l'accompagnement à la scolarité est assuré par une équipe de bénévoles sous la responsabilité d'un animateur salarié de l'association.



**Documents consultables sur chaque site d'accompagnement à la scolarité**



**La Charte Nationale de  
l'accompagnement à la  
scolarité**

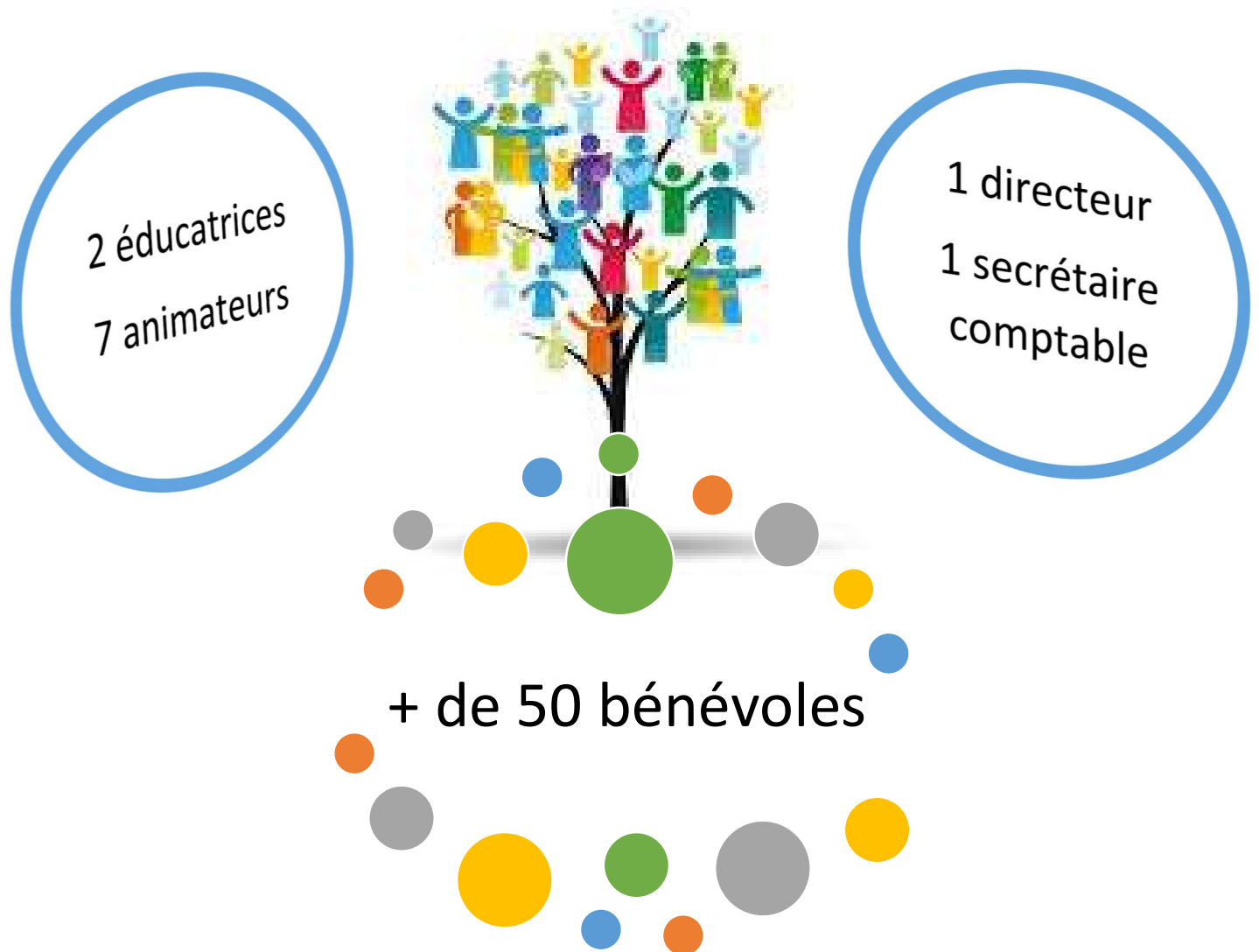


**Le Guide pratique du bénévole**

**Le Rapport d'Activité**

## La vie de l'équipe

### bénévoles et salariés intervenant sur l'accompagnement à la scolarité



### Les temps de partage dans l'année scolaire :



Pour les salariés :

- 1 réunion d'équipe à la rentrée scolaire
- 4 réunions d'équipe durant l'année scolaire
- 1 réunion d'équipe de fin d'année

Pour les salariés et bénévoles :

- 1 réunion de rentrée scolaire
- 1 réunion de bilan chaque trimestre par site



## Être bénévole accompagnateur à la scolarité pour les enfants de l'AIEI

Le bénévolat est dans l'ADN du modèle associatif, et à la source du développement du secteur social et médico-social en France.

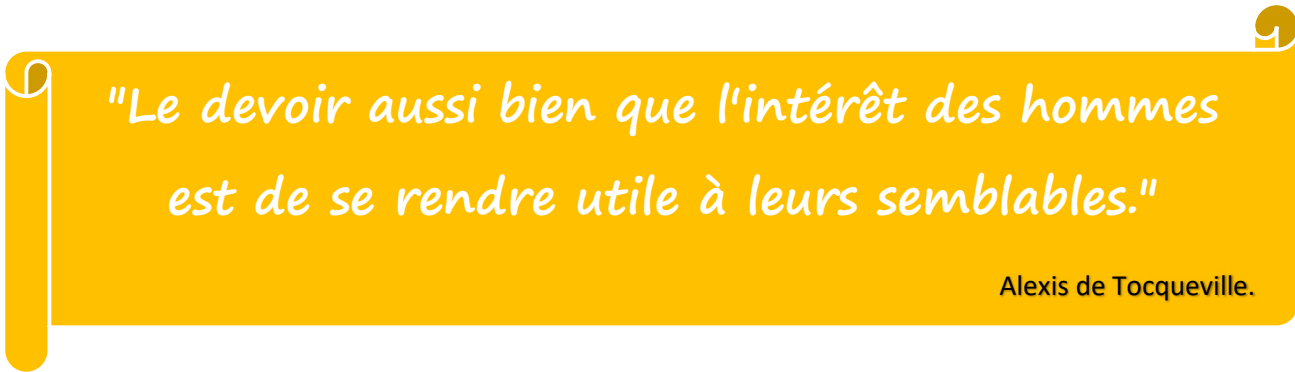
Le bénévolat est un don de soi librement consenti et gratuit. « Est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial » \*.

Le bénévolat est un acte solidaire et gratifiant permettant de se sentir utile à la société.

Depuis la création de l'AIEI, la place des bénévoles est prépondérante, elle fait partie intégrante du projet associatif. Les bénévoles sont indispensables pour accompagner les enfants dans leur scolarité et proposer un taux d'encadrement favorable à leur épanouissement.

La présence de bénévoles pour l'accompagnement des enfants, en complémentarité des salariés, représente un facteur d'enrichissement du projet et des modalités d'accompagnement à la scolarité.

S'engager à l'AIEI, quel que soit le rythme, c'est croiser votre désir d'aider et vos compétences, avec les besoins des enfants.



*"Le devoir aussi bien que l'intérêt des hommes est de se rendre utile à leurs semblables."*

Alexis de Tocqueville.

**L'AIEI est toujours à la recherche de bénévoles qui puissent donner un peu de temps : parlez-en à votre entourage, partagez votre expérience, vous êtes les meilleurs ambassadeurs pour notre « recrutement ».**

**Sans bénévoles, l'A.I.E.I. n'existe pas !**

\* définition du Conseil économique, social et environnemental, 1993

| Accompagnement à la scolarité                | Méthode, organisation                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
|----------------------------------------------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Temps récréatif</b>                       | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Regrouper / récupérer les enfants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Goûter et échanges</b>                    | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Moment convivial et de rupture avec le temps scolaire, discussion entre enfants et accompagnateurs</li> <li>• Jeux en extérieur</li> <li>• Goûter en extérieur ou intérieur</li> <li>• Possibilité d'échanger avec les enseignants</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                         |
| <b>Accueil des enfants / jeunes</b>          | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Observer les enfants, les laisser s'exprimer et les questionner sur leur journée</li> <li>• Evaluer l'humeur de l'enfant, sa disponibilité (événements avec sa famille, ses camarades, ses enseignants, punition, contrariété...)</li> <li>• Rappel des règles de vie (si nécessaire)</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                      |
| <b>Apprentissage des leçons et devoirs</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• « Rituel » de mise au travail : organisation des groupes entre enfants et accompagnateurs, sortir les affaires, les cahiers de texte et les cahiers AIEI</li> <li>• Faire les exercices en fonction du rythme de l'enfant et/ou revoir les leçons du jour</li> <li>• Les enfants les plus autonomes (ex : CM2, CM1) font leurs devoirs seuls, les accompagnateurs les vérifient au fur et à mesure</li> <li>• Favoriser l'entraide des plus grands vers les plus petits</li> </ul>                                                    |
| <b>Renforcement des savoirs non acquis</b>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Répondre aux demandes individuelles de l'enfant</li> <li>• Travailler sur des savoirs spécifiques en fonction de ce qui est identifié lors des inscriptions à l'AIEI, de ce qui est repéré pendant les séances et les bilans trimestriels, et avec les retours formels et informels réalisés par les enseignants.</li> <li>• Utiliser d'autres supports que le cahier : tableau, pc...</li> <li>• Lecture à voix haute</li> <li>• Utiliser les jeux : travailler le langage, la compréhension des consignes, la logique...</li> </ul> |
| <b>Activités hors devoirs</b>                | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Jouets : en autonomie (détente, échanges de savoirs, manipulation...)</li> <li>• Jeux : en individuel ou en collectif</li> <li>• Jeux de rôle, raconter une histoire, une blague, une devinette</li> <li>• Dessin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                                                                                          |
| <b>Accueil des parents en fin de séances</b> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Possibilité de jouer avec les enfants en fin de séance et de revoir le travail</li> <li>• Les accompagnateurs vont au-devant des parents et expliquent ce que l'enfant a fait et ce qu'il reste à faire à la maison – Être positif</li> <li>• Proposition de rdv avec les parents si besoin</li> </ul>                                                                                                                                                                                                                                |

# *Mes notes personnelles*

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

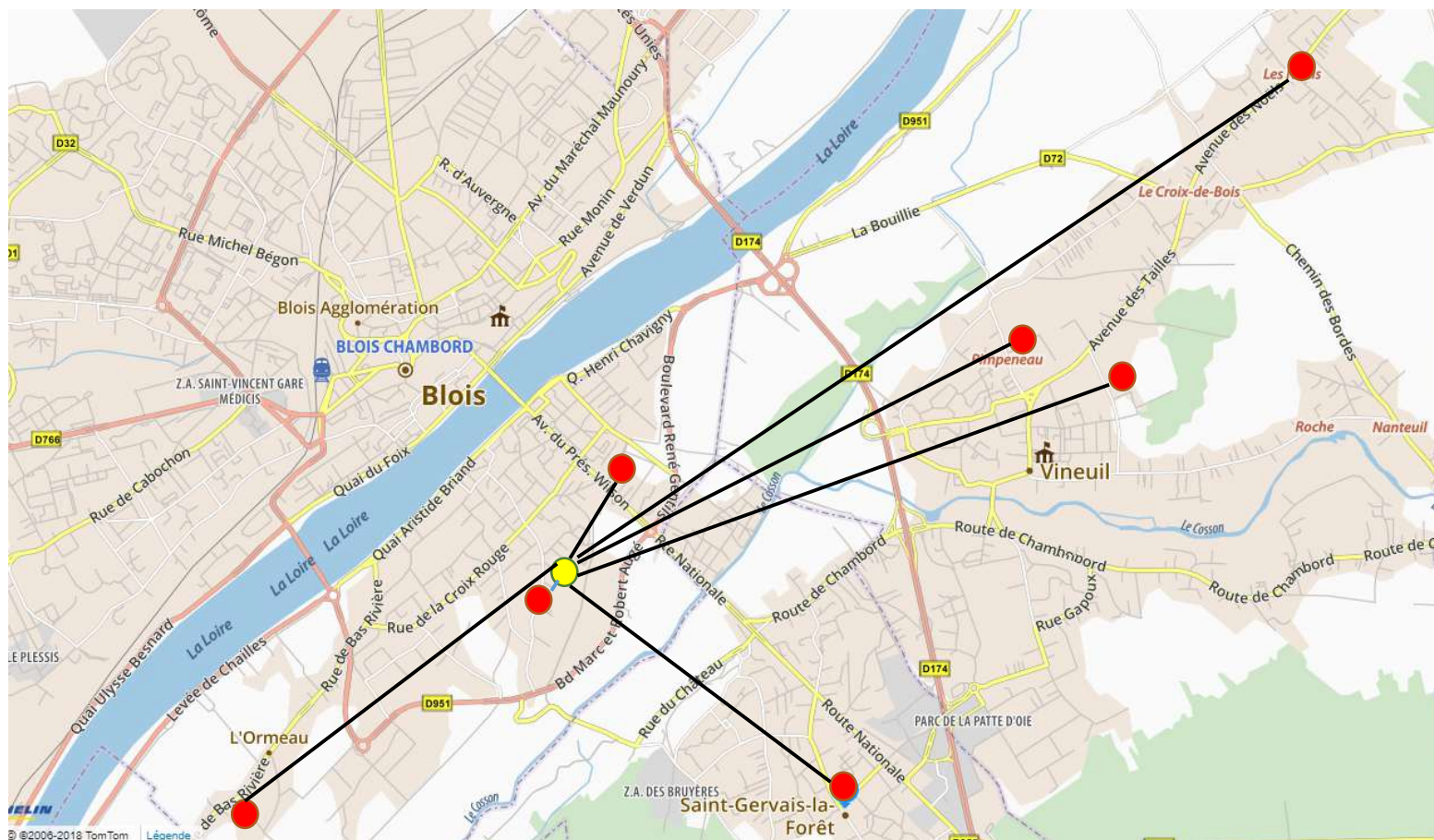
.....

.....

.....



Blois  
Vineuil  
St Gervais La Forêt



● Sièg de l'AIEI : 28 rue des métairies, 41000 BLOIS Tél : 02 54 78 26 40

● Sites d'accompagnement à la scolarité :

- ✓ Ecole de Bas-Rivière, 96 rue de Bas Rivière, BLOIS Tél : 07 70 00 62 60
- ✓ Ecole de Bühler, 10 rue Ronceraie, BLOIS Tél : 06 80 78 82 05
- ✓ Collège de Blois-Vienne, 61 rue des Métairies, BLOIS Tél : 02 54 78 26 40
- ✓ Ecole de St-Gervais, 10 rue des Écoles, St-GERVAIS-LA-FORET Tél : 06 80 78 81 92
- ✓ Ecole des Girards, 4 rue des Écoles, VINEUIL Tél : 06 80 78 81 61
- ✓ Ecoles de Noël, 2 place du 8 Mai 1945, VINEUIL Tél : 07 70 00 62 75
- ✓ Collège Marcel Carné, 12 rue du Stade, VINEUIL Tél : 06 84 34 65 61